

Questions récurrentes sur la Caisse du personnel CFF.

Qu'est-ce que la Caisse du personnel CFF?

La Caisse du personnel CFF est une caisse de dépôts d'entreprise qui propose des comptes de dépôt assortis de conditions intéressantes aux collaborateurs¹ et retraités des Chemins de fer fédéraux suisses CFF et de leurs filiales. Les dépôts sont placés directement auprès des CFF et utilisés aux fins d'investissements généraux (p. ex. matériel roulant ou objets immobiliers); ils sont donc garantis par les CFF. Ces dépôts représentent ainsi un maillon significatif de la structure de financement des CFF et revêtent une importance décisive pour le développement stable de l'entreprise.

La Caisse du personnel CFF est une composante des CFF. Elle se profile comme un élément d'identification et de liaison déterminant entre les collaborateurs et l'entreprise CFF. Les fonds placés sont rémunérés à un taux préférentiel.

Quelle est la différence entre la Caisse du personnel CFF et la Caisse de pensions CFF?

La Caisse de pensions CFF, deuxième pilier des CFF et de leurs filiales, est en charge, entre autres, du versement des retraites.

La Caisse du personnel: voir plus haut le paragraphe «Qu'est-ce que la Caisse du personnel CFF?»

Qui est en droit de posséder un compte auprès de la Caisse du personnel CFF?

Les offres de la Caisse du personnel CFF sont accessibles exclusivement aux actifs et aux retraités des Chemins de fer fédéraux suisses et de leurs filiales.

Qui assume le risque de dépôt? Les dépôts de la Caisse du personnel sont-ils couverts par une garantie fédérale?

Les dépôts auprès de la Caisse du personnel CFF ne sont plus garantis par la Confédération depuis 2010. Il n'existe aucune garantie légale de bonne fin pour les placements (protection des déposants), comme cela se pratique dans les banques.

Les dépôts sont placés directement auprès des CFF et sont donc garantis par l'entreprise; ils ne seraient perdus qu'en cas de faillite des CFF.

Comment effectuer des virements sur mon compte?

Vous pouvez effectuer des virements sur votre compte Deposito depuis n'importe quel compte bancaire.

Remarque: si vous saisissez un ordre permanent ou tout autre virement spécial dans le système en ligne de votre banque principale au crédit d'un compte de la Caisse du personnel CFF, la banque destinataire «Banque Hypothécaire de Lenzbourg» est susceptible de s'afficher au lieu de la Caisse du personnel CFF. Cela est tout à fait correct et dû aux spécificités techniques des numéros de compte au format IBAN. En définitive, l'argent sera bien viré sur le compte de la Caisse du personnel CFF.

Quelles sont les possibilités de virement depuis mon compte Deposito?

Les possibilités de virement sont les suivantes:

- en ligne
- par écrit, par ordre Quick ou par courrier.

Comment obtenir des espèces?

Si vous souhaitez retirer de l'argent de votre compte auprès de la Caisse du personnel CFF, vous pouvez envoyer la demande de virement de la somme souhaitée sur un autre compte par écrit ou via la banque en ligne, puis la retirer de ce dernier. Vous pouvez également vous faire livrer des espèces à votre domicile en Suisse (cf. détails sous: «Comment envoyer des espèces?»). Il n'est toutefois pas possible de retirer des espèces au guichet de la Banque Hypothécaire de Lenzbourg.

Comment fonctionne l'envoi d'espèces?

Vous pouvez commander des espèces auprès de l'assistance téléphonique de la Caisse du personnel CFF moyennant des frais de CHF 10,- par ordre et

¹ Les désignations de personnes réfèrent aux personnes des deux sexes.



vous les faire livrer à domicile (téléphone: 0848 722 722, CHF 0,08/min au plus depuis la Suisse). Les espèces sont envoyées en courrier A Plus à votre domicile permanent. Le montant maximal de chaque commande est fixé à CHF 1500,-. Vous pouvez effectuer au plus deux retraits par mois.

Comment effectuer des virements par écrit?

Si vous souhaitez effectuer par écrit un virement depuis votre compte, vous pouvez commander gratuitement des ordres Quick de virements sur notre <u>site Internet</u>, rubrique «*Plus à ce sujet*», «*Commande formulaires*».

Les ordres de virement peuvent également être transmis par courrier.

Est-il possible d'effectuer un virement sur le compte d'un particulier?

Oui, dans la mesure où le virement se fait sur un compte suisse.

Est-il possible d'effectuer un virement sur le compte d'une entreprise ou d'un office (p. ex. administration fiscale)?

Oui, dans la mesure où le virement se fait sur un compte suisse.

Puis-je créer un ordre permanent pour virer une partie de mon salaire directement sur mon compte Deposito?

Oui, vous pouvez saisir un ordre permanent dans le système salarial des CFF («système ERP») pour un virement automatique au bénéfice de la Caisse du personnel CFF.

Qui détermine le niveau des taux d'intérêt?

La Direction du groupe. Les taux sont régulièrement comparés aux taux actuels du marché puis adaptés si nécessaire. Les taux d'intérêt en vigueur sont publiés sur notre site Internet.

Comment accéder aux documents de mon compte avant la migration vers le nouveau fournisseur (c.-à-d. PostFinance SA avant le 1.12.2016)?

Vous pouvez commander les pièces justificatives dont vous avez besoin aux prix et conditions actuels de PostFinance. Il vous suffit de vous adresser à l'assistance téléphonique de PostFinance en composant le 0848 888 710 (CHF 0,08/min au plus depuis la Suisse).

Pourquoi est-ce que je ne reçois aucun relevé de compte?

Vous n'avez reçu aucun relevé de compte? Peut-être avez-vous opté pour les documents électroniques et recevez de ce fait votre relevé de manière dématérialisée dans le portail de l'e-banking, à la rubrique Documents. Par ailleurs, le relevé de compte trimestriel ne vous est envoyé que si votre compte affiche au moins une opération au cours du trimestre considéré. En l'absence d'opérations, vous recevez uniquement le relevé de fin d'année. Cela nous permet d'économiser du papier et de réduire les coûts.

Comment fonctionne le service de banque en ligne (e-banking)?

Quelques jours après l'envoi de votre déclaration d'adhésion dûment signée à la Caisse du personnel CFF, vous recevrez toutes les instructions détaillées. Vous trouverez une introduction <u>ici</u> ou sous https://company.sbb.ch/fr/jobs-carriere/travailler-aux-cff/salaires-et-avantages/caisse-du-personnel.html.

À quoi sert le compte hypothécaire?

Le compte hypothécaire sert exclusivement à l'exécution de transactions relatives à un financement hypothécaire par l'intermédiaire d'un système de recouvrement direct (LSV) au profit de la Caisse de pensions CFF. L'exécution d'autres transactions n'est pas prévue.

Quelles sont les conditions de retrait de mon compte Deposito? Existe-t-il des limites et des délais à respecter en cas de retrait?

Le client peut disposer de l'intégralité de son avoir à tout moment et sans délai de résiliation.

À quels frais et commissions faut-il s'attendre?

De manière générale, l'ouverture et la gestion du compte est gratuite pour les clients de la Caisse du personnel CFF. Tous les détails figurent dans le document «Prestations de services, conditions et frais de la Caisse du personnel CFF», disponible sur notre site Internet.



Le compte doit-il être établi au nom d'un seul ayant droit ou peut-on y associer les deux noms d'un couple (p. ex. Peter Meier et Erika Meier)? Conformément à la réglementation en vigueur, les comptes ne peuvent être établis qu'au nom d'une seule personne.

Puis-je verser le patrimoine d'autres personnes (l'ayant droit économique est un tiers) sur mon compte Deposito?

Non, la personne autorisée à tenir le compte doit être l'ayant droit économique de toutes les valeurs patrimoniales. Les comptes ne peuvent donc être utilisés pour le placement d'un patrimoine de tiers.

Quelle est la fonction de la Banque Hypothécaire de Lenzbourg SA (HBL)?

La HBL est, depuis le 1er décembre 2016, le partenaire de services de la Caisse du Personnel CFF pour la gestion des comptes, le trafic des paiements et les questions informatiques. Il n'existe aucune relation juridique entre les clients de la Caisse du personnel CFF et la HBL En d'autres termes, les clients de la Caisse du personnel CFF ne sont pas clients de la Banque Hypothécaire de Lenzbourg.

Que se passe-t-il en cas de décès du titulaire du compte?

Blocage du compte et demande de clôture

En cas de décès du titulaire, le compte est bloqué et les survivants (p. ex. veuf/-ve, héritiers légaux) sont invités à le clôturer. Le compte doit être résilié sous sept mois car les droits qui y sont liés prennent fin avec le décès. Au bout de sept mois, le compte n'est plus rémunéré.

Règlement des frais funéraires

Le compte d'un titulaire décédé ne peut être utilisé que pour le règlement des frais funéraires ou le paiement des taux hypothécaires, et ce avant la clôture du compte.

Règles en matière de procuration

Les règles en matière de procuration ne sont pas invalidées après le décès de l'ayant droit mais seuls peuvent être retirés les fonds nécessaires à la couverture des frais funéraires.

Dépôt des justificatifs, du certificat de décès

Les normes bancaires habituelles sont applicables à la clôture des comptes.

Avez-vous des questions?

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à envoyer un e-mail à l'adresse personalkasse@sbb.ch, à consulter notre site Internet ou à composer le 0848 722 722 (CHF 0,08/min au plus depuis la Suisse).

Adresse de correspondance:
Caisse du personnel CFF
Case postale
5600 Lenzbourg 1

Les points importants liés à la Caisse du personnel CFF sont énoncés dans les <u>CG</u> Caisse du personnel CFF.

État: 1^{er} octobre 2018